

Annexe 4 - Recommandation 8.2 sur la communication, la sensibilisation, l'accroissement des compétences et l'implication des acteurs

Sur proposition des groupes de travail, le Comité Scientifique et Technique recommande aux Parties

1. *de transmettre* régulièrement au Secrétariat Permanent, les informations à caractère national à diffuser ;
2. *d'étendre* à l'ensemble des Parties, les initiatives nationales de formations et d'événements de sensibilisation ;
3. *de prier* le Secrétaire exécutif de publier le panel des formations cofinancées par les Parties sur le site internet de l'Accord ;
4. *d'accroître* les synergies entre les scientifiques de la zone du Sanctuaire Pelagos, en prenant pour exemple le projet de développement d'un réseau de cétologues grâce à une plateforme interactive (Netccobams) ;
5. *d'encourager* la participation du Secrétariat Permanent et des équipes scientifiques aux Conférences annuelles de l'ECS ;
6. *d'inviter* les Parties italienne et monégasque à prendre connaissance du document relatif aux procédures information à communiquer aux gestionnaires d'AMP françaises sur les procédures à suivre en France en cas d'approche des mammifères marins et présenté en appendice 1 ;
et de prier le Secrétaire Exécutif de diffuser le document ;
7. *d'inviter* les Parties italienne et monégasque, à étudier la possibilité d'accueillir sur leur territoire la Conférence Internationale des Aires Marines Protégées dédiée aux mammifères marins prévue en 2018 ;
8. *d'étendre* à l'ensemble des Parties, l'initiative « Ambassadeur Pelagos » destinée aux plaisanciers et présentée en appendice 1 ;
et de prier le Secrétaire exécutif de diffuser l'initiative auprès des organisations pertinentes (yacht club, associations de plaisanciers, offices du tourisme, etc.) ;
9. *d'amender* le premier paragraphe de l'en-tête des termes de référence relatifs à l'utilisation du logo et du nom (annexe 2 de la résolution 4.9) de la façon suivante :
« Le logo ainsi que la dénomination « Sanctuaire Pelagos » sont protégés, depuis le 24 janvier 2008 en Principauté de Monaco et depuis le 21 août 2013 en France, contre toute utilisation frauduleuse pour les supports de type : cosmétiques, bijoux (hormis en France), papier, ustensiles, voiles, sacs, vêtements, jouets, jeux, organisation de voyages, services d'éducation, divertissement, sports, services vétérinaires. Le logo et la dénomination « Santuario Pelagos » sont protégés depuis le 21 août 2013 en Italie contre toute utilisation frauduleuse pour les supports de type mentionnés ci-dessus hormis pour les supports type bijoux » ;

10. *de prendre note* du nouveau site internet de l'Accord, de la nouvelle brochure institutionnelle de l'Accord, du film sur le Sanctuaire, du nouveau panneau de l'Accord destiné aux communes partenaires, traduits chacun dans les deux langues officielles de l'Accord et en anglais ;
11. *d'étendre* à l'ensemble des Parties, la mise en place d'un bulletin de liaison annuel sur les activités de l'Accord ;
et de prier le Secrétaire Exécutif de coordonner cette activité ;
12. *de mettre à jour* la résolution 4.9 en ce sens.

La présente recommandation remplace les recommandations 6.12, 6.13, 7.1, 7.2, 7.24, 7.27, 7.28, 7.30 et 7.32 des 6^{ème} et 7^{ème} Comités Scientifiques et Techniques.

Appendice 1 : Initiative « Ambassadeurs Pelagos »

La campagne a été lancée par la Partie française de l'Accord au début de l'été 2013 pour sensibiliser les plaisanciers sur le Sanctuaire et a été étendue à la Partie monégasque.

Les plaisanciers sont encouragés à s'enregistrer sur le site internet: www.sanctuaire-pelagos.org. L'enregistrement en ligne consiste à compiler trois pages:

- Première page sur le code de bonne conduite
 - Je suis vigilant aux signes de dérangement
 - Je respecte les zones et distances d'approche des cétacés
 - J'ai pris connaissance du code de bonne conduite pour l'observation des mammifères marins et je m'engage à la respecter

- Seconde page sur la sensibilisation
 - J'informe mes passagers
 - J'ai pris connaissance de l'action de sensibilisation du Sanctuaire et je souhaite contribuer à la mission du Sanctuaire en informant mon entourage

- Sur la troisième page, le plaisancier est invité à s'identifier et à donner des informations sur son activité :
 - Votre nom
 - Votre prénom
 - Votre adresse e-mail
 - Le type de votre bateau (voilier, vedette à moteur, pneumatique)
 - Le nom de votre bateau
 - L'immatriculation de votre bateau
 - Votre port de départ
 - Zone du Sanctuaire fréquentée (Nord-Ouest ; Nord-Est- ; Sud-Ouest ; Sud-Est)
 - Pratiquez-vous d'autres activités nautiques, si oui lesquelles

Un compteur visible sur le haut de la page «Devenir ambassadeur» sauvegarde la nouvelle immatriculation. À la fin du questionnaire, l'utilisateur reçoit un e-mail avec son certificat d'Ambassadeur (.pdf) généré automatiquement. S'il veut montrer son engagement et obtenir le drapeau nautique « Ambassadeur Pelagos » (réservé aux premiers inscrits), le nouvel Ambassadeur est invité à envoyer un email avec son adresse postale.

Instruments développés par la Partie française de l'Accord:

- Module sur le site internet
- Flyer (format : 40 cm x 60 cm)
- Drapeaux nautiques « Ambassadeur Pelagos » (format : 30 cm x 45 cm)